



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

John ISAAC (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE)

Biarritz Olympique Pays Basque / CA Brive Corrèze Limousin du jeudi 30 août 2018 (J3 PRO D2)

Rapports des officiels de match

A l'issue de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / CA Brive Corrèze Limousin, les arbitres n°4 et n°5 ainsi que le représentant fédéral, désignés sur la rencontre, ont signalé, dans leurs rapports, le comportement de M. John ISAAC, entraîneur du Biarritz Olympique Pays Basque.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. John ISAAC et le club du Biarritz Olympique Pays Basque sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 12 septembre 2018.

M. John ISAAC n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Jean-Baptiste ALDIGÉ (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE)

Biarritz Olympique Pays Basque / CA Brive Corrèze Limousin du jeudi 30 août 2018 (J3 PRO D2)

Rapports des officiels de match

A l'issue de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / CA Brive Corrèze Limousin, le représentant fédéral et l'arbitre de la rencontre ont signalé, dans leurs rapports, le comportement de M. Jean-Baptiste ALDIGÉ, Président du Biarritz Olympique Pays Basque.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jean-Baptiste ALDIGÉ et le club du Biarritz Olympique Pays Basque sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 12 septembre 2018.

M. Jean-Baptiste ALDIGÉ n'est suspendu dans l'attente de cette audience.

..../



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maxime VEAU (AS BEZIERS HERAULT)

Stade Montois Rugby / AS Béziers Hérault du dimanche 2 septembre 2018 (J3 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Stade Montois Rugby / AS Béziers Hérault, M. Maxime VEAU a été définitivement exclu par l'arbitre à la 44^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Maxime VEAU est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 12 septembre 2018.

M. Maxime VEAU est suspendu dans l'attente de cette audience.

Florian VERHAEGHE (STADE TOULOUSAIN RUGBY)

FC Grenoble Rugby / Stade Toulousain Rugby du samedi 1^{er} septembre 2018 (J2 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre FC Grenoble Rugby / Stade Toulousain Rugby, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Florian VERHAEGHE pour une action ayant eu lieu à la 30^e minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Florian VERHAEGHE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 12 septembre 2018.

M. Florian VERHAEGHE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Lolagi VISINIA (FC GRENOBLE RUGBY)

FC Grenoble Rugby / Stade Toulousain Rugby du samedi 1^{er} septembre 2018 (J2 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre FC Grenoble Rugby / Stade Toulousain Rugby, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Lolagi VISINIA pour une action ayant eu lieu à la 67^e minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Lolagi VISINIA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 12 septembre 2018.

M. Lolagi VISINIA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

..!..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Juan IMHOFF (RACING 92)

Racing 92 / ASM Clermont Auvergne du dimanche 2 septembre 2018 (J2 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre Racing 92 / ASM Clermont Auvergne, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Juan IMHOFF pour une action ayant eu lieu à la 51^e minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Juan IMHOFF est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 12 septembre 2018.

M. Juan IMHOFF n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Bernard LE ROUX (RACING 92)

Racing 92 / ASM Clermont Auvergne du dimanche 2 septembre 2018 (J2 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre Racing 92 / ASM Clermont Auvergne, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Bernard LE ROUX pour une action ayant eu lieu à la 51^e minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Bernard LE ROUX est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 12 septembre 2018.

M. Bernard LE ROUX n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.